

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 09 avril 2024

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2024/219

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 04 avril 2024 de Monsieur PILATO Clément demeurant 9 rue Saint Esprité 83790 PIGNANS tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue d'un déménagement rue Saint Esprit,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à faire stationner un fourgon sur la voie publique afin de procéder à un déménagement au N°9 rue Saint Esprit, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.
Pendant la durée des opérations, la rue Saint Esprit sera fermée à la circulation.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable le samedi 13 avril 2024 et le dimanche 14 avril 2024 de 13H00 à 19H00.

Article 3:

La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 09 avril 2024

Le Maire,
Fernand BRUN

